

Cullettività di Corsica
Collectivité de Corse

Direzione Generale di i Servizi
Direction Générale des Services

Direzione Generale Aghjunta in carica di l'infrastrutture, di i
Trasporti, di a mubilità è di l casali
Direction Générale Adjointe en charge des infrastructures de
Transports, de la mobilité et des bâtiments

Direzione di a spluttazione stradale Cismonte
Direction de l'exploitation routière de Haute-Corse

Agenza Bastia Balagna
Agence de Bastia Balagne

Rughjone Bastia Capicorsu Golu
Antenne de Bastia Cap Golo



ARRETE N° 11864B DU 16/12/2019

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR
LA RD 433 DU PK 0.000 AU PK 1.000**

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,

VU le Code de la Route,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8 ème partie), approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974,

VU l'arrêté n°1457 du 6 octobre 1988 du Président du Conseil Général de la HAUTE-CORSE portant réglementation générale sur la conservation et la surveillance des routes départementales,

Vu l'arrêté n° 1983B en date du 5 Novembre 2018 portant réglementation de la circulation sur la RD 433 PK 0.700 commune de Nonza,

Vu le planning prévisionnel des travaux d'urgence de sécurisation de la RD 433 PK 0.700 par l'entreprise titulaire du marché (**Groupement Garelli / SAS Garelli IES / Apex**) qui vont nécessiter la mise en place d'un dispositif de protection au regard du risque sanitaire amiante, ainsi qu'une réglementation de la circulation sur la **RD 433** au droit de la zone chantier,

CONSIDERANT l'avis technique conforme émis par le responsable de l'Antenne de Bastia Cap Golo.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera réglementée sur la **RD 433 du PK 0.000 au PK 1.000** à compter du **6 Janvier 2020, jusqu'à la date de réception des travaux.**

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules ou les piétons sera interdite sur la **RD 433 du PK 0.000 au PK 1.000** dans les deux sens de 8 h30 à 17 h du lundi au vendredi, en dehors des entreprises intervenantes et des agents de la direction des routes de la Collectivité de Corse

ARTICLE 3 : Durant ces périodes de fermeture, les véhicules de secours seront autorisés à passer pour des interventions urgentes (pompiers, SAMU, gendarmerie), suite à une demande de la préfecture, du SISS ou du COG. Le contact sera l'astreinte de l'entreprise GARELLI en coordination avec l'antenne de Bastia Cap Golo,

ARTICLE 4 : En dehors de ces heures de fermeture l'arrêté N°1983B en date du 5 Novembre 2018 reste en application (La circulation se fera sur une voie avec sens prioritaire montant)

ARTICLE 5 : La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit du chantier.

ARTICLE 6 : Lorsque cela sera nécessaire, la circulation se fera par alternat, soit à l'aide de feux tricolores, soit manuellement par des piquets K 10.

ARTICLE 7 : Il n'y a pas d'itinéraire de déviation prévu.

ARTICLE 8 : La signalisation réglementaire, conforme à l'instruction interministérielle susvisée, sera mise en place et maintenue de jour comme de nuit par l'entreprise titulaire du marché sous le contrôle de l'Antenne de Bastia Cap Golo.

ARTICLE 9 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 10 : Le Directeur Général des Services, le Directeur Général Adjoint en charge des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments, le Directeur des Routes, le Directeur de l'Exploitation Routière – Haute-Corse, le Chef d'Agence Bastia, Balagne, le Chef de l'Antenne de Bastia Cap Golo, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Corse et les maires des communes de **Nonza et Olmeta du Cap**, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les communes susvisées, et publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

U Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Pè u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica è per delegazione
Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse et par délégation

U Direttore / Le directeur
Christian LONGINOTTI